

# ADEESE

## Politique 3 sur l'organisation des activités sociales étudiantes de l'ADEESE-UQAM

Politique 3

Abrogeant et remplaçant la *Politique sur le Comité des affaires sociales* adoptée le 15 avril 2003

Adoptée au Conseil d'administration du 6 avril 2010. Entérinée à l'Assemblée générale du 7 avril 2010

Mise à jour et féminisation inclusive en août 2017

Le féminin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme masculine.

## **1. COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES EN SCIENCE DE L'ÉDUCATION (CASSE)**

Composé d'une membre déléguée de chaque association de programme faisant partie de la Faculté de l'éducation, de la responsable à la vie étudiante et d'observatrices au besoin, le Comité des affaires sociales veille à l'intérêt de toutes les étudiantes en éducation en matière d'animation étudiante et d'activités sociales.

La responsable à la vie étudiante de l'ADEESE-UQAM coordonne ce comité.

## **2. RÔLES DU COMITÉ**

Le Comité est consulté régulièrement de manière à :

- Créer et maintenir l'esprit d'appartenance des étudiantes de la Faculté de l'éducation;
- Élaborer de nouveaux projets à caractère socioculturel;
- Organiser des événements et des activités sociales de l'ADEESE-UQAM ou des associations de programme avec la participation de chacune de ces associations;
- Recommander au Conseil d'administration le type d'utilisation retenu pour les profits d'un événement;
- Rendre compte de ses accomplissements au Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM par l'entremise de la responsable à la vie étudiante.

## **3. GESTION DES FINANCES D'UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR L'ADEESE-UQAM**

Après le calcul et le paiement de toutes les dépenses, la balance budgétaire est établie pour chaque événement de manière indépendante. Dans le cas d'un déficit, il est assumé par l'ADEESE-UQAM. Dans le cas d'un surplus, le Comité des affaires sociales a recommandé à l'avance au Conseil d'administration un type d'utilisation des profits retenu parmi les options suivantes :

- Les profits sont versés aux associations de programme s'étant engagées dans l'organisation de l'événement, au prorata de leur participation financière ou des billets vendus (par rapport au total des billets vendus, incluant la part de l'ADEESE-UQAM);
- Les profits sont versés à un ou plusieurs organismes externes de nature caritative et faisant œuvre dans le domaine de l'éducation ou de la jeunesse;
- Les profits sont conservés par l'ADEESE-UQAM.

À défaut d'obtenir une recommandation du Comité, les profits sont conservés par l'ADEESE-UQAM et le Conseil d'administration demeure libre de faire toute proposition subséquente qui va dans le sens de la présente politique.